



Putabagisra Amiel

Comptabilite

5/11/1989

1 Pge 1000

RUTABAGISHA Amiel  
Commerçant à Kigali  
Tél. 8 2296 Kigali  
B.P. 154 KIGALI.

ENDOSSE A L'ORDRE DE LA BANQUE COMMERCIALE DU RWANDA  
ET PAYABLE EXCLUSIVEMENT ENTRE SES MAINS AU COMPTE N°  
69.003/36 OUVERT EN SES LIVRES, SUIVANT LES TERMES  
DES ARTICLES 21 A 23 DU DECRET DU 12 JANVIER 1920 RELATIF  
AU GAGE FONDS DE COMMERCE, A L'ESCOMPTE ET AU GAGE DE  
LA FACTURE COMMERCIALE.

10 MAI 1989

FACTURE N° 04/04/89.-

Marché n° 215 /Bud.07.09/MP.635 du 05 Janvier 1989.-

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Défense Nationale, Armée Rwandaise, doit à Monsieur RUTABAGISHA Amiel, la somme de :  
DEUX MILLIONS HUIT CENT QUARANTE QUATRE MILLE CENT SOIXANTE FRANCS RWANDAIS  
(2.844.160 FRWS)

Pour avoir fourni :

19.868 Kgs d'huile de palme à 120 Frws le Kg, soit	2.384.160 FRWS
4.000 Kgs d'huile de palme à 115 Frws le Kg, soit	460.000 FRWS
<b>Total :</b>	<b>2.844.160 FRWS</b>
Retenue de 5 % de caution : 2.844.160 Frws x 5 % =	- 142.208 FRWS
<b>Net à payer :</b>	<b>2.701.952 FRWS</b>

*o. p. 1047 du 7-6-89*  
CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE :  
DEUX MILLIONS HUIT CENT QUARANTE QUATRE MILLE CENT SOIXANTE FRANCS RWANDAIS  
(2.844.160 FRWS).

Fait à Kigali, le 19 Avril 1989  
Le Fournisseur  
RUTABAGISHA Amiel.-

Pour réception conforme :

Pour réception conforme :

Kigali, le 19 AVR. 1989

NGIRUMPAZE Pascal  
Major  
G4 EM AR

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le 19 AVR. 1989

RWANDA

Fr. 2.844.160

80. 89  
Pour vérification, approbation et  
imputation à charge du 19.02.02.02-18  
Engagement n° 93 du 21/04/89  
Le Liquidateur des Finances

-En annexe : 5 bordereaux d'expédition.-

Commandant KAYIMBA Cyprien  
Officier du Service Adm.-Gestion  
Ministère de la Défense Nationale